

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2014/01/28-01

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 28 janvier 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L. 613-2,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 5 décembre 2013 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Certificat d'Université Préventeur de risques routiers

Le conseil d'administration approuve la création du CU « Préventeur de risques routiers ». Les caractéristiques de ce CU sont détaillées dans le document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 28 janvier 2014


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Campagne complémentaire - Décembre 2013

Validé en CFVU du 05/12/2013

Soumis à approbation du CA du 28/01/2014

Composante	Domaine	Type diplôme	Intitulé	Responsables	création / renouvellement	Date Conseil de composante	Tarifs FI	Tarifs FC/ Reprise d'études non financée (RENE)	Observations Expertise	Date CFVU	Avis CFVU
ALLSH	SHS	CU	Préventeur de risques routiers	Christine POPLIMONT	création	09-sept-13	- €	1.200 €	Plusieurs échanges afin de finaliser le dossier de la formation	5 dec 2013	Avis favorable